

MOTION POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET PRESERVEE

- Attendu que le plan d'introduction d'ours 2006-2009 ne prévoit dans ses objectifs aucun bénéfice potentiel pour la biodiversité des Pyrénées, le sachant infondé scientifiquement,
- Attendu la véritable offense à la représentativité pyrénéenne que constitue la composition du groupe ours, dont ont été écartés à la fois les élus, les représentants syndicaux et les institutions professionnelles agricoles pyrénéennes,
- Attendu que la question de l'ours dans les Pyrénées s'inscrit dans un cadre global d'aménagement du territoire et qu'aucune instance informelle ne saurait remplacer les instances légitimes qui ont la charge du développement des espaces montagnards,
- Attendu le scandale que représentent les campagnes de communication qu'orchestrent avec les deniers publics les associations de promotion du plan-ours à la fin unique de salir les éleveurs de montagne et les associations qui s'emploient à les défendre : distribution de tract appelant à boycotter la viande de mouton AOC de Barèges-Gavarnie, cabale anti bergers sur internet, attaques personnelles diffamatoires, mensonges en série visant au sabotage médiatique de nos actions (Pastoralies en Ariège et autres ...),
- Attendu que le coût des grands prédateurs absorbe de façon indécente des crédits d'Etat qui manquent cruellement pour soutenir le pastoralisme, et notamment la filière ovine en crise, aggravée par la fièvre catarrhale qui malgré une première vaccination, ravage sanitaire et économiquement et socialement des centaines d'élevages dans les Pyrénées,

Les signataires de la présente motion :

- DEMANDENT que l'Etat français reconnaisse l'incompatibilité d'une coexistence entre un élevage extensif durable et l'expansion des populations de grands carnivores,
- DEMANDENT l'arrêt immédiat des introductions d'ours sur le territoire français,
- DEMANDENT la dissolution du groupe ours et du groupe loup, ce dernier statuant sur la présence de ce prédateur dans les Pyrénées sans que n'y siège un seul représentant du massif,
- DEMANDENT que soit rendues publiques au jour le jour les informations sur le nombre d'ours déjà présents et leur localisation, ainsi qu'une totale transparence sur les conditions sanitaires d'importation des ours et sur la politique de nourrissage artificiel menée actuellement sur le versant espagnol des Pyrénées,
- DEMANDENT l'arrêt de toute délégation de service public aux associations de promotion des grands carnivores, qui portent une grande responsabilité dans la rupture de tout dialogue entre l'Etat et les Pyrénéens,
- DEMANDENT l'arrêt immédiat des subventions à ces associations, qu'elles proviennent de l'Etat français ou des fonds européens tel ceux du programme Life-Coex qui prévoit, à l'inverse des actions infamantes menées par ces associations bénéficiaires « *de partir d'une approche participative de tous les acteurs concernés .../... en diminuant les situations de conflit qui affectent la protection de ces espèces.*

- DEMANDENT que les biodiversités ordinaires et agricoles constitutives du milieu pyrénéen soient placées au centre des préoccupations des gestionnaires et dans ce cadre :
 - de mettre tous moyens en œuvre pour assurer la pérennité du pastoralisme et des autres activités économiques du massif dans l'objectif d'un développement durable,
 - que soient prises en compte et développées les externalités positives liées à la présence d'un pastoralisme actif,
 - que les aspects humains et sociaux soient respectés pour l'ensemble des acteurs des territoires de montagne.

Dans le respect des directives internationales de la Convention sur la Diversité Biologique (COB) ratifiées par la France le 13 juin 1992 et confirmées lors de toutes les réunions des parties, la dernière en date à Bonn des 19 au 30 mai 2008, et notamment de l'article 8j concernant les « connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels »:

- PROPOSENT que l'avenir soit abordé avec une vision globale de la situation environnementale, sociale et économique quant aux principes de protection de la biodiversité et du développement durable des vallées et non sur le seul thème d'espèces emblématiques.
- PROPOSENT que soit créé, en place des ponctuels et réducteurs groupes « ours » et « loup », un groupe de travail portant sur l'ensemble du milieu dans toutes ses composantes socio-économiques, culturelles et naturalistes (biodiversités agricoles, ordinaires, exceptionnelles) et associant chercheurs, et acteurs de terrain représentatifs (socio-professionnels, usagers, associations).
- PROPOSENT que l'Etat ne décide pas seul du devenir du massif, mais que, dans le respect de la décentralisation, les structures de DECISION existantes légitimes et représentatives de toutes les instances, politiques, syndicales, associatives, collectivités territoriales et autres acteurs économiques soient partie prenante des choix effectués.
- PROPOSENT que soit trouvée une solution pour les ours et les loups actuellement présents sur le massif afin que ceux-ci ne viennent pas perturber le développement durable des vallées.

Motion adoptée le 5 septembre 2008.